



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
DU SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 A 14 H 00**

La réunion se déroule le 21 octobre 2023 à partir de 14h00, salle MEDITERRANEE, 809 boulevard des Ecureuils -06210 MANDELIEU LA NAPOULE.

Les membres du bureau directeur se sont portés volontaires, pour la vérification de l'émargement et remplir cette mission qui a débuté à 14H00.

A 14H30 les résultats ont été remis au Président Laurent BELFIORE

Sont abordés les différents points visés par la convocation à l'assemblée générale.

1/ Allocution d'ouverture

Le président débute la réunion en accueillant et remerciant de leur venue toutes les personnes présentes ; présidents des organes déconcentrés et représentants des clubs.

2/ Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2022

Après lecture faite par l'assemblée générale, le compte rendu du procès-verbal du 22 octobre 2022 est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de l'année de 2021-2022.

3/ Rapport moral du président et approbation

La saison écoulée 2022-2023 a été marquée par une poursuite de la relance de l'activité sportive en suite de la crise sanitaire de la COVID 19.

L'intégralité du projet sportif a été mis en œuvre avec l'aide des équipes locales émanant des comités départementaux, ZID de Provence et de leurs dirigeants.

Le financement public, via les subventions octroyées par la région, est stable par rapport à la saison précédente mais il est à prévoir une baisse pour la saison 2023-2024 à venir.

La Ligue Régionale continue à faire preuve d'une gestion rigoureuse ce qui lui permet d'affecter plus de dépenses aux projets sportifs et d'équiper les commissions et arbitres pour un fonctionnement optimal.

La pérennisation des projets sportifs est le fruit :

D'une part :

- D'une adhésion forte des licenciés au projet sportif proposé
- D'une communication importante du Karaté et des disciplines associées
- D'une mise en commun des moyens humains

D'autre part :

- D'une mutualisation des moyens matériels entre les départements, ZID, et Ligue.
- D'une Co-organisation de certains évènements afin d'en augmenter la portée et d'en minimiser les coûts.

La Ligue Régionale poursuit sa politique sportive responsable et solidaire mise en place depuis janvier 2018.

- Responsable, en veillant à accomplir ses missions déconcentrées tout en gardant un équilibre financier
- Solidaire, par la mise en commun des moyens humains et matériels précités

La Ligue Régionale PACA comptait, au 11.07.2023, 23992 licenciés soit une augmentation de 16% (+ 3316 licenciés) par rapport à la saison précédente.

Cette augmentation est attribuée notamment au plan de relance de l'activité sportive impulsé par la FFK et repris par les organes déconcentrés.

La plus grande partie (9701) est licenciée en karaté shotokan.

La Ligue Régionale PACA continue à faire preuve de résilience et dynamisme et met en exergue la solidarité qui s'est instaurée entre les organes déconcentrés pour permettre l'application de nos projets sportifs dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Ce rapport moral est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2022-2023.

4/ Rapport d'activité du Secrétaire Général et approbation

Le Comité Directeur a tenu 3 réunions au courant de la saison 2022 - 2023 ; à savoir les 22 octobre 2022, 30 janvier 2023 et 28 mai 2023.

Les points et questions qui ont été abordés au cours des réunions successives ont été les suivants :

- Le fonctionnement et le bilan de l'Equipe Technique Régionale ;
- Le bilan sportif et financier ainsi que l'organisation des compétitions écoulées et à venir, du ressort géographique de la Ligue Régionale PACA ;

Le Comité Directeur souligne à ce titre la grande qualité du travail qui a été fournie par les différents intervenants, dont la commission sportive ainsi que l'Equipe Technique Régionale, sous la houlette de son Directeur Technique M. Alain Fontaine.

Cette année a été marquée par d'importants enjeux en matière d'orientations financières et axes du projet sportif à déterminer pour la saison 2023 / 2024, tout en visant un service de qualité auprès des licenciés de la région, sur l'exercice 2023/2024.

Sur ce point, globalement il a d'ailleurs été convenu de l'intérêt de maintenir le budget de la Ligue Régionale à l'équilibre et par conséquent de réorganiser le projet sportif 2023 / 2024 dans ce sens.

Cette réorganisation du projet sportif pour l'année à venir est soutenue par la Ligue Régionale et a été mise en place de manière concertée entre les organes déconcentrés, de façon constructive.

Ce rapport d'activité est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2022-2023.

5/ Rapport financier du Trésorier sur les comptes arrêtés au 31 août 2023 et approbation des comptes arrêtés au 31 août 2023.

Le Trésorier présente les éléments d'un document qu'il a établi sur l'évolution de la situation comptable, pour la saison sportive 2022-2023.

1/ Analyse du Bilan clos au 31/08/2023 :

A l'actif :

La position financière en Banque restant créditrice de 33 K€ contre 42 K€ l'an dernier. Une baisse de 9 K€ qui s'explique par la perte en compte de résultat de 5 K€ contre 21 K€ l'an dernier et 4 k€ autofinancés sur la trésorerie existante

Au Passif :

Les dettes sont stables à 2.7 K€ comme l'an dernier

Les fonds propres ont baissé de 36 K€ l'an dernier à 30 K€ à fin août 2023 en raison de la perte d'exploitation de 5 K€ cette année contre 21 K€ sur l'exercice 2022 marquant un retour progressif à l'équilibre financier après avoir fortement puisé sur la trésorerie de la Ligue Régionale pour relancer le Karaté et les Disciplines Associées en 2022, année post COVID

Conclusion sur le bilan

Malgré la perte d'exploitation du compte de résultat, le bilan à fin août 2023 conserve une situation de trésorerie solide et positive à 33 K€ en banque et des fonds propres équivalents et amorce un retour à l'équilibre des comptes annuels.

2/ Analyse du Compte de résultat clos au 31/08/2023 :

Revenus

Les produits de la saison 2023 ont baissé de 5 K€ par rapport à l'année 2022 malgré une augmentation des rétrocessions de licences de 25 747€ en 2023 par rapport à 21 782€ en 2022. Cependant pour la saison 21/22 nous avons bénéficié d'une aide fédérale de 4421€ non renouvelée pour la saison 22/23.

A compter de la saison 2022/2023, les organes déconcentrés ne perçoivent plus de subvention WUSHU ce qui a généré une perte de 5456€ par rapport à l'année dernière. Nous avons néanmoins maintenu une compétition régionale WUSHU pour saison 2022/2023 financée sur les fonds propres de la Ligue Régionale PACA

Pour cette saison 2022/2023 la Ligue Régionale n'a pas organisé et donc n'a pas reçu la subvention pour la Compétition Nationale de Karaté Light Contact se montant à 7609 €

Dépenses et charges

La Commission arbitrage a bénéficié de près de 1.6 K€ (12 K€ en 2022, mais cela vient d'un reclassement des défraiement des arbitres dans les frais des compétitions régionales).

Les commissions sportives et de formation se sont élevées à 4.6 K€

Les dépenses médicales pour les compétitions se sont élevées à 1.4 K€.

Enfin les efforts et moyens financiers sur les évènements et compétitions restent conséquents à hauteur de 24 K€ pour le karaté, le wushu et la Youth League ainsi que plus de 9 K€ pour les entraînements régionaux de nos meilleurs athlètes

Conclusion Compte de Résultat

Le résultat ressort avec une perte de -5 K contre une perte de -21 K l'an dernier.

Retour progressif à l'équilibre comme déjà évoqué compte tenu également de la diminution des subventions afférentes évoquées au point 2

Ce rapport financier et les comptes arrêtés au 31 août 2023 sont entérinés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2022-2023.

6/ Présentation du budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024 et approbation

Revenus prévisionnels :

La Ligue Régionale reste prudente et demande, dans le cadre du budget prévisionnel 2023/2024, une subvention de la région SUD en hausse afin de pallier les dépenses, à venir, des compétitions régionales supplémentaires, non financées à ce stade.

Charges Prévisionnelles :

L'objectif sera de revenir à l'équilibre même si nous estimons le montant des dépenses prévisionnelles 2023/2024 en hausse à 68 K€ contre 56 K€ sur l'exercice écoulé.

Cet objectif dépendra toutefois du financement ou non des dépenses nouvelles imposées à la Ligue Régionale PACA qui seront afférentes aux compétitions régionales supplémentaires pour cette saison 2023/2024.

Le poste le plus important étant le défraiement des arbitres qui pourrait augmenter entre 15K€ et 20K€ à ce titre.

A défaut de financement il faudra faire des choix de restrictions budgétaires à débattre sauf à décider d'autofinancer cette dépense par la trésorerie détenue par la Ligue régionale PACA. Dans ce dernier cas la trésorerie suffirait pour une saison mais probablement pas deux saisons.

Conclusion sur le budget prévisionnel d'exploitation 2024 :

Le contexte économique est très difficile avec une inflation en hausse sur tous les coûts qui affectera négativement tout ou partie des différents postes de charges.

Malgré nous gardons une trésorerie d'ouverture confortable et positive de l'exercice 2023 à hauteur de 33 K€, qui nous une marge de manœuvre pour financer des actions et événements supplémentaires éventuels si besoin.

Ce budget prévisionnel est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2023-2024

7/ Quitus et approbation donnés au Trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion au titre de la saison 2022/2023

A l'unanimité, l'assemblée générale donne plein et entier quitus au Trésorier, au Président et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion sportive, administrative et comptable au titre de l'année 2022-2023, qui sont entérinées et approuvées à l'unanimité.

8/ Rapports d'activités de l'Equipe Technique Régionale au 31 août 2023 et approbation.

En sa qualité de Directeur Technique, M. FONTAINE expose pour la saison 2022-2023, le bilan global des actions sportives qui ont été menées ; les participants étant invités à se reporter aux différents rapports d'activité pour chacune des disciplines ou actions spécifiques, qui ont été précédemment communiqués.

Ces rapports d'activités sont entérinés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2022-2023.

9/ Présentation du projet sportif de la saison 2023-2024 et approbation

M. FONTAINE expose de façon détaillée, à l'assemblée générale, l'ensemble du calendrier sportif élaboré par la ligue PACA ; compétitions sportives, stages, formations et passages de grades.

Il est précisé que ce calendrier est naturellement donné à titre indicatif et sera adapté en fonctions des situations.

Ce projet sportif pour l'année 2023-2024 est entériné et approuvé, à l'unanimité par l'assemblée générale.

10/ Questions diverses.

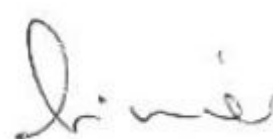
Aucune question n'étant posée par l'assemblée générale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la clôture de l'assemblée générale à 16h30.

A Mandelieu la Napoule le 21 octobre 2023

**Le Président,
Laurent BELFIORE**



**La Secrétaire de séance
Mme Cécile LIMIER**



Pièces annexes : rapports, comptes, convocation, PV d'AG du 22/10/2022